



BULLETIN MUNICIPAL n° 345

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 septembre 2011

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr
Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, MARTINEZ Jackie, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian, MONDET Jean-Louis, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie.

Absents : CHARMET Julien

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée d'Adjoint technique de 2^{ème} classe étant arrivé à échéance début juillet, il est nécessaire de se prononcer sur son renouvellement.

Celui-ci, établi pour besoin occasionnel, prendrait effet au 05 septembre 2011 jusqu'au 21/10/2011 à raison de 12 h 75 ct hebdomadaires.

Monsieur CONTI se retire de la séance pour le vote. Accord du CM à l'unanimité.

MODIFICATION DE TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE permanent à temps non-complet

Afin d'éviter de renouveler la procédure administrative chaque année, il convient de faire une déclaration permanente à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de 15 h 75 ct hors vacances scolaires à dater du 3 novembre 2011. Ceci fera l'objet d'une déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ainsi qu'à l'IRCANTEC. Accord du CM à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

Suite aux contrats à durée déterminée de l'adjoint administratif se terminant le 15 novembre 2011, Monsieur BOUVIER propose que l'agent en place soit nommé stagiaire à compter du 16 novembre 2011. Ceci fait l'objet d'une déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ainsi qu'à la CNRACL. Accord du CM à l'unanimité.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Monsieur Le Maire explique qu'il n'y a pas beaucoup de panneaux publicitaires sur la commune. Monsieur BOUVIER propose de ne pas voter cette taxe qui engendrerait plus de contraintes que de recettes. Accord du CM à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement remplace la TLE (Taxe Locale d'Equipement) et la TDENS (Taxe Départementale d'Espaces Naturels Sensibles). Monsieur BOUVIER propose un taux de 4%. Accord du CM à l'unanimité.

TAXE D'HABITATION :

Pas de changement, les abattements restent inchangés. Accord du CM à l'unanimité.

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS : TLV

Le CM propose de faire un inventaire des habitations concernées. Un courrier sera fait aux propriétaires pour prévenir que la taxe sera susceptible d'être mise en place pour 2013. Report du vote en 2012 pour une application en 2013. Ce dispositif a pour but de motiver les propriétaires pour vendre les biens vacants ou les réhabiliter en vue d'intégrer le parc locatif.

CET : Contribution Economique Territoriale

Les délibérations d'allègement votées avant 2011 pour la Taxe Professionnelle seront transposées uniquement à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : TEOM

Maintien du taux actuel. Accord du CM à l'unanimité.

CREATION PARKING COMMUNAL – Mairie, Poste : maintien du dossier de demande de subvention

Le CM à l'unanimité décide de maintenir le dossier de demande de subvention pour la prochaine session.

ARCHIVES

Présentation du devis de la Société DOPARCHIV pour un montant de 3 500,00 € H.T. Cette société est spécialisée dans la numérisation des archives et l'archivage des collectivités publiques. Accord du CM à l'unanimité.

PPRT THERMPHOS (Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'usine THERMPHOS)

Présentation du plan de zonage (zones constructibles et non-constructibles). Les constructions neuves ainsi que les permis de construire déposés pour réaménagement ont l'obligation d'avoir une pièce de confinement.

Un registre doit être mis en place à la Mairie pour que les citoyens puissent poser leurs questions. Les lieux publics doivent avoir une pièce de confinement.

Lecture faite par Monsieur Le Maire de la lettre de la Préfecture concernant le PPRT.

Le CM demande que la maison de Monsieur COSTE (en bordure de la RN6) soit comprise dans la zone rouge (maisons à détruire).

Le secteur B2b autorise la construction des dents creuses.

Des imprécisions et interrogations très importantes sont soulevées par le CM sur la partie réglementaire (Espaces Publics) et posent des questions sans réponse à ce jour, à savoir :

Que deviennent les stationnements ?, la circulation du public routier ?, les manifestations sportives ?, les transferts des piétons et cyclistes ?

La commune d'Epierre deviendrait-elle un verrou infranchissable ?

Devant ses interrogations et en attente d'un règlement plus clair et approprié pour l'ensemble de la zone bleue.

Avis Défavorable du CM à l'unanimité.

O.N.F. : conventions pour abris de montagne, captage et conduite d'eau

Renouvellement des conventions à titre gratuit pour une durée de 9 ans. Accord du CM à l'unanimité.

CREATION PLACES DE PARKING – RD 75 : maintien du dossier de demande de subvention

Accord à l'unanimité pour présenter le dossier en l'état à la prochaine session.

ACEA : convention de négociation des contrats d'assurances.

Montant de la prestation : 2 000,00 € net (la prestation n'est pas soumise à la T.V.A.).

Le dernier appel d'offres date de 2003, un cahier des charges doit être établi et une nouvelle consultation courant octobre. Dans l'immédiat et pour mesure conservatoire l'ensemble des contrats actuels va être dénoncé au 31/12 2011. Accord du CM à l'unanimité.

ECOLE PRIMAIRE : projet de classe de mer 2012.

Demande de l'école d'une participation financière à hauteur d'un tiers du montant global (7 200,00 €). Une subvention fixe de 2 400 € est proposée au conseil correspondant au 1/3 du budget, le financement complémentaire sera pris en compte par les parents et l'association du sou des écoles « les lutins ». Accord du CM à l'unanimité.

TRAVAUX DE LA MAIRIE

Lancement de la phase de réalisation des travaux de la dernière tranche. Réunion de la commission des travaux le 6 octobre 2011 à 16 h avec Monsieur MARTINATO – Architecte. Accord du CM à l'unanimité.

SITE INTERNET

Présentation du devis de la société OC CONSEIL pour la réalisation du site internet de la commune. Accord du CM à l'unanimité.

BUREAU DE LA GARDERIE

Le CM demande à l'école de ne plus utiliser le bureau de la garderie comme salle de réunion. Optimiser la salle informatique pour les rendez-vous avec la psychologue et autres intervenants.

MAITRISE D'ŒUVRE : Entrée Nord

Aménagement de la route départementale 75. Présentation des différents devis par Monsieur Le Maire. Le CM charge la commission des travaux d'étudier plus en détails l'offre des cabinets Altitude VRD et CPR afin d'avoir davantage de précisions sur les montants. Réunion de la commission des travaux le 6 octobre 2011 à 17h30 avec Monsieur MARTINATO – Architecte.

Le vote est reporté au prochain conseil.

TRAVAUX :

- Passerelle du Plan du Tour : rénovation terminée
- Torrent du Plan du Tour : travaux terminés
- Chauffage école primaire : reprise du tubage de la cheminée car le tubage d'origine ne sortait pas du conduit. Montant : 828,22 € TTC – prévu semaine 39.
- Création salle informatique école primaire : travaux terminés
- Sécurisation rue des Ecoles : travaux terminés
- Campagne d'enrobés 2011 : travaux terminés
- Ecole maternelle : portail – travaux terminés, réglages à faire.

La séance est levée à 21 h 30 minutes.

BULLETIN MUNICIPAL n° 346

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 Novembre 2011

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian, FONTAINE Jean-Louis, CHARMET Julien.

Absents : VOTTA Sylviane, MARTINEZ Jackie, CONTI Sylvain, MONDET Jean-Louis.
Monsieur MARTINEZ Jackie a donné pouvoir à Monsieur RENAUD Christian.
Monsieur MONDET Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur BOUVIER Jean.

ANNULATION DE LA DELIBERATION CET N°50/2011 (Contribution Economique Territoriale)

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler la délibération votée au Conseil Municipal du 20 Septembre 2011. Le Conseil Municipal décide de conserver les allègements antérieurs existant pour la taxe professionnelle pour les transférer sur la Contribution économique territoriale (CET) désormais scindée en deux contributions, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises). La précédente délibération avait omise la CVAE.

Accord du CM à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUS DU SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune a adhéré au SDES. Il expose que le Comité Syndical du SDES, dans sa séance du 20/09/2011, a décidé de modifier ses statuts pour répondre, d'une part, aux exigences légales de la compétence obligatoire, et d'autre part, pour apporter une plus grande aide aux communes qui le souhaitent dans le cadre de ses compétences optionnelles. Monsieur Le Maire donne lecture de la nouvelle rédaction desdits statuts et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Accord du CM à l'unanimité.

VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE JEMAPLAST

Monsieur Le Maire explique le projet d'agrandissement de la société JEMAPLAST qui souhaite acquérir 8 400 m² de terrain attendant au prix de 10 Euros H.T. le m². Accord du CM à l'unanimité.

RETROCESSION DU LOTISSEMENT « LE CHANT DES PICS »

Suite à son assemblée générale annuelle en date du 24/09/2011, l'Association Syndicale Le Chant des Pics a voté en faveur de la rétrocession du lotissement à la Commune. Monsieur Le Maire propose d'accepter leur demande.

Accord du CM à l'unanimité.

PRIX DE VENTE DU TERRAIN LOTISSEMENT « LE PRE LOUIS »

Monsieur Le Maire explique au CM que suite à une erreur de saisie sur la précédente délibération du 20/06/2011 il convient de confirmer le prix du m² du terrain sis Lotissement « Le Pré Louis » à 14 Euros le m² soit 85 372,00 €. L'échelonnement du paiement sera réparti en 5 versements sur la vente des 5 premiers lots.

Accord du CM à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur Le Maire propose d'allouer, comme chaque année, au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux une indemnité de conseil d'un montant de 476,04 € net.

Accord du CM à l'unanimité.

RECENSEMENT : emploi et rémunération de l'agent coordinateur et des 2 agents recenseurs

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Mme ORSET Anne-Marie sera l'Agent Coordinateur et Mmes REY Chantal et SERRAZ Chantal seront les Agents Recenseurs pour le recensement 2012. Il propose une rémunération au forfait de 900,00 Euros brut par agent recenseur.

Accord du CM à l'unanimité.

IEMP : Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 16/11/2004 modifiée le 04/12/2007, le Conseil a décidé d'instituer, au bénéfice de l'ensemble du personnel communal, l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP). Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de modifier et compléter la liste des grades éligibles à l'indemnité figurant dans la délibération en portant de 1 à 2 l'effectif des adjoints administratifs concernés et en ajoutant à cette liste le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Accord du CM à l'unanimité.

I.A.T. (Indemnité Administration et Technicité)

Monsieur Le Maire propose d'instaurer l'I.A.T. aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	GRADE	SERVICE	MONTANT DE REFERENCE
Administrative	Adjoint Administratif	Secrétariat de Mairie	449,28 €

Accord du CM à l'unanimité.

CREATION DE L'OPERATION 114 : DIVERS

Suite à des travaux non prévus au budget dans le cadre des opérations existantes, Monsieur Le Maire explique au CM qu'il est nécessaire de créer une opération « divers » qui regroupera différents travaux réalisés sur la commune.

Accord du CM à l'unanimité.

VIREMENTS DE CREDITS

Afin de réaliser les amortissements des immobilisations sur le budget communal et le budget eau, des virements de crédits sont nécessaires. Après explication en détails à l'Assemblée.
Le CM vote à l'unanimité les dits transferts.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE LA LAUZIÈRE

10 enfants de la commune scolarisés en classe de 4^{ème} au Collège de la Lauzière sont concernés par un voyage en Irlande du Nord.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 20 € par élève.

DROIT DE PASSAGE CHEMIN DES DROUX

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'accès au Chemin des Droux (parcours pédestre pédagogique) ainsi que le chemin d'accès au Réservoir d'eau potable du réseau d'eau communal du « Tardy » qui font l'objet d'un entretien régulier annuel par l'ONF se trouvent volontairement obstrués par l'abattage d'un arbre par le nouveau propriétaire Monsieur BOURGES. Ce passage qui entre dans le champ d'application au minimum d'une prescription trentenaire doit être maintenu.

Le CM à l'unanimité charge Monsieur Le Maire de procéder à toutes démarches amiables ou par la voie judiciaire pour le rétablissement de ce passage.

SITE INTERNET

Présentation du nouveau site internet de la commune en cours d'élaboration. Ce site sera fonctionnel d'ici la fin de l'année. Les différentes associations de la commune vont être contactées afin d'inclure leurs activités sur le site.

TRAVAUX :

- Réparation de la laine de roche du toit du gymnase
- Traçage des terrains de Badminton au gymnase les 16, 17 et 18 décembre 2011
- Station d'épuration : prévoir l'achat d'une pompe. Devis : 1 539,77 €
- Ancienne grange Dalbier : suite à un début d'incendie, il est nécessaire de nettoyer l'intérieur. Consultation en cours.
- Installation d'un défibrillateur sous le porche de la mairie : demande de devis en cours.
- Déneigement de la commune : la société JAMEN a été retenue aux mêmes conditions que l'année 2010.
- Lotissement « Le Pré Louis » : avancement des travaux à hauteur de 50 %.

La séance est levée à 21 h 30 minutes.

**Le Maire,
Jean BOUVIER**

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



**VŒUX À LA POPULATION
MERCREDI 4 JANVIER 2012
18 H 30
SALLE DES FÊTES D'ÉPIERRE**

